

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_252

OBJET :

**FINANCES**

OCTROI D'UNE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE AU  
VELO CLUB ROANNAIS

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 JUILLET 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juillet 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juillet 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Jacky BARRAUD, *adjoints*, Martine SCHMÜCK, *conseillère municipale déléguée*, Delphine DEBATISSE, Valérie MACHON et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élue pour la durée de la session* : Andrée RICCETTI

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Eric MICHAUD	Richard MOUSSE
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Martine SCHMÜCK	Isabelle BERTHELOT
Delphine DEBATISSE	Andrée RICCETTI
Valérie MACHON	Chantal LACOUR
Bernard JACQUOLETTO	Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**FINANCES**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU VELO CLUB ROANNAIS**

Richard Moussé, conseiller municipal expose à l'assemblée :

Le 18 juin dernier, le Vélo Club Roannais a organisé à Riorges une course cycliste, "Prix de la Ville de Riorges", comptant pour le Championnat de la Loire dans les catégories U15, U17, Open 2/3 et Access 1/2/3/4.

Les contraintes sanitaires ayant tardé à être levées dans cette discipline sportive, les calendriers officiels de la FFC ont été élaborés postérieurement à la date de dépôt des demandes de subvention pour le budget 2023. La décision d'organiser la course a donc de fait, été prise tardivement par l'association et celle-ci a sollicité une subvention auprès de la commune dans des délais qui n'ont pas permis au Conseil municipal de se prononcer avant la tenue de l'événement.

Pour autant, compte tenu de la participation du Vélo Club Roannais à l'animation de la commune par l'organisation de cette épreuve sportive, dont le budget prévisionnel était de l'ordre de 2 200 €, et afin de soutenir ses dirigeants et bénévoles, particulièrement impliqués dans la période actuelle d'accueil du Tour de France, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association, montant équivalent à celui attribué lors de la dernière édition de ce prix en 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) accorde une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association Vélo Club Roannais ;

2°) dit que cette subvention sera engagée sur les crédits prévus au budget sur le compte ASS/30/65748/ADM

Riorges, le 11 juillet 2023

La secrétaire de séance,  
Andrée RICCETTI

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN